



# Qualiconsult

A N N E X E  
À L'ARTICLE L. 122-8 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

## Attestation de la prise en compte des règles de construction parasismiques, en phase dépôt du permis de construire

(à joindre à la demande de permis de construire  
en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

### LES TEXTES DE REFERENCES :

- Article L. 132-2 du [code de la construction et de l'habitation](#).
- Articles [R. 122-36](#), [R. 125-17](#) et [R. 132-2](#) du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

### LE MAITRE D'OUVRAGE :

#### → Si personne physique :

Nom :  
Prénom :

#### → Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) :  
Dénomination sociale : SNCF LOGISTICS IMMOBILIERE  
Numéro SIRET ou SIREN :  
**Adresse :**  
Numéro et libellé de la voie : 26 QUAI CHARLES PASQUA  
Complément d'adresse :  
Code postal : 92300  
Localité : LEVALLOIS PERRET  
**Contact :**  
Adresse électronique : pierre-yves.vern@sncf.fr  
Numéro de téléphone :

### L'ATTESTATEUR :

#### → Qualité de l'attestateur : Contrôleur technique

Nom : QUALICONSULT



Prénom : Nicolas  
Nom commercial de la société : Qualiconsult  
Raison sociale : SASU  
Numéro de SIREN : 401 449 855  
Numéro de l'agrément ministériel : décision du 29 juillet 2022, NOR TREL2220401S

**→ Assurance souscrite par l'attestateur :**

Qualiconsult déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.  
Nom de la compagnie d'assurance : SMABTP  
Numéro de police : C23390N 7352.000/2 066545  
Date de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

**→ Adresse et contact de l'attestateur :**

6 bis rue Alessandro Volta 44481 Carquefou  
Adresse électronique : nantes.qc@qualiconsult.fr  
Téléphone : 02.51.13.90.13

**DOCUMENTS REMIS PAR MAITRE D'OUVRAGE A L'ATTESTATEUR :**

Pour permettre l'établissement de l'attestation en phase dépôt du permis de construire, le maitre d'ouvrage a remis à Qualiconsult :

Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire :

Référence des documents utilisés :

Dossier PC + Dossier PRO/DCE

Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée :

Référence des documents utilisés :

G2 PRO NA2.N.0329.0001

L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au [f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme](#) :

Référence des documents utilisés :

Sans Objet

Autre document fournis par le maitre d'ouvrage :

Plans structure / Notices structure

**→ Pour les catégories de bâtiments autres que maisons individuelles :**

Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable :

Référence des documents utilisés :

Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement :

Référence des documents utilisés :



## LE PROJET :

Numéro et libellé de la voie : Rue de la Bonnetière

Complément d'adresse :

Code postal : 44000

Localité : NANTES

Code INSEE de la commune : Non communiqué

Numéro de permis de construire : Non communiqué

Date du dépôt de la demande de permis de construire : Non communiquée

Date de délivrance du permis modificatif : Non communiquée

## CONSTATS :

### → Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

Oui  Non

Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?

Oui  Non

Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée

Oui  Non

### → La catégorie d'importance du bâtiment :

Catégorie II

Catégorie III

Catégorie IV

### → La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

Zone 2

Zone 3

Zone 4

Zone 5

### → Type de projet :

Construction d'une maison individuelle

Autre construction neuve

Extension horizontale. Préciser le type d'extension (*sont concernés par les règles de construction parasismique - les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde*) :

Extension verticale

Superficie du projet (surface de plancher en m<sup>2</sup>) :

Nombre de niveau :

### → Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :



➤ **Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :**

Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

« Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

➤ **Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :**

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

■ **Le sol :**

– Une étude de sol a-t-elle été réalisée :

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) :  A  B  C  D  E  S1  S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) :  1  2a  2b

Par qui a été identifiée la catégorie de sol : GINGER CEBTP

Pas d'information

– Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?

oui  non

Si oui, date(s) de réalisation : 17/05/2024

**CONCLUSIONS :**

L'attestateur atteste que le maître d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maître d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

oui  non

Si non, dire pourquoi :

L'attestateur émet-il des réserves ?

oui  non

Si oui, dire lesquelles :

**QUALICONSULT**  
Espace Performance - La Fayette - BP 708  
44481 CAENOUX CEDEX  
Tel: 02 51 13 90 13 - Fax 02 51 13 93 83  
nantes.qc@qualiconsult.fr

Date : 03 / 06 / 2024

BRUNEAU Nicolas

